



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.5/1999/2
23 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation
des produits périssables et de
l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation
des pommes de terre de primeur et
de conservation

(1er-2 février 1999, Genève)

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT APPARUES
DEPUIS LA TREIZIÈME SESSION

Note du secrétariat

Le présent document récapitule les résultats de la deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la cinquante-troisième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

Deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Examen des travaux du Groupe de travail

On trouvera ci-après un extrait du rapport du Comité (ECE/TRADE/222, par. 27 à 32) :

27. Le Président du Groupe de travail (WP.7), M. M. Vilchez-Barros (Espagne) a informé le Comité que le Groupe de travail ne s'était pas réuni depuis la dernière session du Comité, en décembre. Plusieurs réunions de rapporteurs et d'experts avaient eu lieu mais leurs décisions devaient encore être approuvées par le Groupe de travail à sa session suivante (2-4 novembre 1998).

28. Le Président du Groupe de travail et d'autres délégations se sont félicités du fait que le poste de fonctionnaire chargé des normes agricoles avait été pourvu à titre permanent et ont remercié Mme L. Annovazzi Jakab, qui avait fait fonction de secrétaire du Groupe de travail et de ses réunions d'experts, pour l'excellent travail accompli au cours des années précédentes et pour son assistance.

29. Le Président du Groupe de travail a présenté les normes de qualité commerciale des produits périssables et le rôle de la CEE-ONU et d'autres organisations internationales (Régime de l'OCDE, Union européenne, Comité du Codex sur les fruits et légumes frais) dans leur élaboration. Il a également rendu compte des efforts entrepris pour harmoniser les travaux des différents organes.

30. La délégation de la Communauté européenne a réaffirmé son appui aux travaux de la CEE-ONU dans ce domaine. Elle a relevé que la législation de l'Union européenne et les normes de la CEE-ONU étaient déjà bien harmonisées et que la Communauté européenne recommandait que toutes les activités menées par d'autres organes internationaux dans ce domaine renforcent les normes de la CEE-ONU.

31. Le représentant de l'Union européenne a demandé en outre si, compte tenu de l'incertitude quant au maintien du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, le Comité pourrait demander au Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité d'envisager le transfert à la CEE-ONU de certains travaux de l'OCDE. La délégation turque a fait observer que si le Groupe de travail se voyait confier de nouvelles tâches, il aurait besoin de ressources supplémentaires. En réponse à ces observations, la Directrice de la Division du commerce a dit que tant que l'OCDE n'aurait pas communiqué de renseignements complémentaires et avant la session suivante du Groupe de travail, il serait prématuré que le Comité examine cette question de manière approfondie. Lorsque de plus amples informations seraient disponibles, il en serait rendu compte au Comité à sa session de juin 1999. Le Comité pourrait alors, par un réaménagement de son ordre de priorité, décider d'allouer des ressources à ce secteur de travail.

32. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé qu'il soumettrait une proposition de norme sur le marquage des produits alimentaires à la session de novembre du Groupe de travail."

Classement par ordre de priorité des activités du Groupe de travail

À sa session, le Comité a attribué une priorité globale "ÉLEVÉE" au travail du WP.7 et ses différentes tâches ont été classées selon l'ordre de priorité ci-après (ECE/TRADE/222, annexe II, activité 04, B) :

"Élevée : Élaboration de nouvelles normes et révision de normes, élargissement de la participation du secteur public et du secteur privé.

Élargissement de l'application des normes et des recommandations de la CEE-ONU et réalisation de contrôles aux niveaux du secteur privé et du secteur public.

Diffusion du texte des normes et des recommandations de la CEE-ONU applicables aux produits périssables dans les pays fournisseurs des marchés de la CEE-ONU et parmi les usagers à différents niveaux : producteurs, négociants, services de contrôle, consommateurs.

Moyenne : Interprétation et harmonisation des normes et procédures de contrôle entre les pays membres de la CEE-ONU.

Faible : Coopération avec d'autres organismes internationaux de normalisation."

Cinquante-troisième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Les décisions ci-après ont été prises à la cinquante-troisième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité. La question des pommes de terre de primeur et de conservation n'a pas été examinée à la cinquante-quatrième session. L'extrait ci-après est tiré du document TRADE/WP.7/1997/11 (par. 44 à 49) :

"44. Le Président de la Réunion d'experts a présenté le rapport de la treizième session (AGRI/WP.1/GE.5/24) de la Réunion et a informé le Groupe de travail qu'elle avait décidé de repousser l'introduction de catégories de qualité pour les pommes de terre de primeur et de conservation et d'observer la réaction des milieux commerciaux. Il a évoqué brièvement la demande formulée par la Réunion tendant à obtenir un mandat permanent pour réviser les deux normes en question chaque fois que cela serait nécessaire. Il a indiqué que les sessions auraient lieu sur une base semestrielle et qu'à l'avenir la Réunion s'efforcerait aussi de devenir un forum de discussion. Il a présenté au représentant de l'OCDE une demande de révision des Brochures explicatives au cas où les nouvelles normes révisées seraient adoptées par le Groupe de travail.

45. Lors de l'examen des révisions de la norme pour les pommes de terre de primeur, le Président et le représentant de la France ont fait remarquer que les deux normes n'avaient pas été harmonisées et il a été décidé d'ajouter au chapitre III de la Norme pour les pommes de terre de primeur, "Dispositions concernant le calibrage", les deux nouveaux paragraphes ci-après : "Une variété est considérée comme longue lorsque sa longueur moyenne est au moins égale à deux fois sa largeur moyenne." et "Les prescriptions en matière de calibrage ne s'appliquent pas aux variétés longues de forme irrégulière." Les corrections au texte russe de la Norme ont été communiquées au secrétariat.

46. Le Groupe de travail a adopté la version révisée de la Norme pour les pommes de terre de primeur en tant que nouvelle Norme CEE-ONU.

47. Le Président de la Réunion d'experts a expliqué les changements introduits dans la Norme pour les pommes de terre de conservation. Le Groupe de travail a adopté la version révisée de cette norme en tant que nouvelle Norme CEE-ONU.

48. Le Groupe de travail a décidé de donner à la Réunion d'experts un mandat permanent et d'approuver son programme de travail futur. Il a reconnu le caractère unique de ce groupe en ce qui concerne tant sa composition que la spécialisation de ses experts.

49. Le représentant de l'OCDE a informé le Groupe de travail que la proposition visant à réviser les Brochures explicatives de l'OCDE pour les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session plénière du Régime de l'OCDE."
